

# LES VOYAGES, C'EST À NOUVEAU PERMIS !

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances et vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :

## FORMALITÉS VOL ALLER – PÉROU\*

Tous les voyageurs de 12 ans et plus doivent présenter à l'embarquement soit :

- Un **certificat de vaccination complète** tel que défini par leur pays effectuée au moins 14 jours avant l'arrivée au Pérou.
  - Le résultat négatif d'un **test PCR réalisé moins de 48 heures** avant le départ.
- En cas de vols intérieurs ou de transports terrestres interrégionaux, un certificat de vaccination ou un test PCR de moins de 48h avant le vol sera nécessaire.
- Tous les passagers doivent présenter un **code QR confirmant qu'ils ont soumis une Déclaration sur l'honneur de santé et d'autorisation de géolocalisation** (Declaración Jurada de Salud y Autorización de Geolocalización) au moins 72 heures avant le départ. Les mineurs âgés de 17 ans ou moins doivent faire remplir le formulaire en ligne par leur parent ou leur tuteur.

Veillez à ce que vos certificats de vaccination et/ou de test disposent d'un QR Code.

Nous vous recommandons de vous munir d'une copie papier de vos certificats et formulaire.

## FORMALITÉS VOL RETOUR\*

Depuis le 1er août 2022, l'ensemble des restrictions sanitaires liées au Covid-19 pour le retour en France ont été suspendues.

Il n'est plus nécessaire de présenter un certificat de vaccination ou un test, ni de remplir un formulaire « PLF ».

*PASSEZ DE TRÈS BELLES VACANCES !*